

Le rapport du Comité d'action publique 2022 (CAP 2022) prévoit 22 propositions radicales de réforme du secteur public, en d'autres termes il s'agit de trouver les 30 milliards d'économies à horizon 2022.



des femmes et des hommes
artisans du quotidien
#LE6DÉCEMBREJEVOTECGT

Le comité Action publique 2022, mis en place fin 2017 a rendu son rapport. La réforme de l'Etat d'Emmanuel Macron commence à se préciser. Réalisé par des économistes, des dirigeants et de hauts fonctionnaires, le rapport des « experts » préconise des coupes drastiques. Sont notamment visés la santé, la fiscalité et l'audiovisuel public... et le ministère des armées ne sera pas épargné.

En effet, dans la quatrième partie intitulée « **éviter les dépenses publiques inutiles** » à la proposition 21 (p. 106) intitulée « **mutualiser d'avantage l'achat public et développer les externalisations** » ... il est clairement envisagé d'accroître les externalisations, d'avoir recours à des solutions dites « sur l'étagère » et donc non personnalisées et disponibles en l'état. Le maintien en condition opérationnelle (MCO) serait, quant à lui, effectué par les industriels.

Ce rapport, que le premier ministre ne souhaitait pas rendre public..., va être soumis aux différents ministères. Ces derniers seront libres d'appliquer ou non les mesures préconisées mais sous réserve de réponses argumentées.

Au ministère des armées ces préconisations permettraient de respecter l'enveloppe budgétaire de la LPM 2019- 2025...

Avant même la communication du rapport, une fois de plus, les réorganisations, suppressions de postes et autres mesures dévastatrices sont d'ores et déjà largement évoquées.

Tous les salariés seront concernés et sont invités à participer aux actions menées pour la défense de la fonction publique et l'intérêt général.